

École comme outil d'État-nation

Programmes, histoire, civisme, langue, loyauté civique.

Dans toutes les sociétés modernes, l'école publique joue un rôle politique structurant. Elle ne se limite pas à transmettre des compétences techniques. Elle contribue à former une communauté civique consciente de son histoire, de sa langue et de ses institutions. Cette fonction est largement documentée par l'histoire comparée des États et par les sciences sociales. Un État qui renonce à cette mission affaiblit sa capacité à se reproduire démocratiquement.

L'un des rôles centraux de l'école est la transmission d'un récit historique commun. Il ne s'agit pas d'un récit figé ou mythifié, mais d'un cadre de référence partagé qui permet aux citoyens de comprendre l'origine des institutions, des conflits et des choix collectifs.

L'historien Ernest Renan (premier à anticiper puis à conceptualiser le principe d'une séparation de l'Église et de l'État.) soulignait déjà que la nation repose sur une mémoire commune autant que sur l'adhésion présente. Dans sa conférence Qu'est ce qu'une nation, prononcée en 1882, il affirmait que l'oubli et la mémoire organisée sont des facteurs essentiels de la cohésion nationale. Cette idée est aujourd'hui confirmée par l'historiographie et la sociologie politique.



La langue constitue un autre pilier fondamental. Les États modernes ont presque tous utilisé l'école pour assurer la maîtrise d'une langue publique commune, condition **nécessaire à l'égalité civique et à la participation démocratique**. Le sociologue Ernest Gellner a démontré que l'école de masse **permet l'unification linguistique indispensable à la société industrielle et à la citoyenneté moderne**. Nations and Nationalism, publié en 1983, est encore une référence académique sur ce point. L'enjeu n'est pas l'effacement des différences culturelles, mais la création d'un espace public intelligible pour tous.

L'éducation civique complète cette fonction. Elle vise la compréhension des règles démocratiques, des droits et des devoirs, ainsi que du fonctionnement des institutions. En France, les lois scolaires de 1881 et 1882 portées par Jules Ferry visaient explicitement la formation du citoyen républicain, comme en témoignent les débats parlementaires de l'époque. En Suisse, l'enseignement des institutions fédérales et cantonales fait partie intégrante des programmes, malgré la diversité linguistique du pays.

Au Québec, le Rapport Parent publié entre 1963 et 1966 reconnaissait clairement que l'éducation devait servir le développement collectif et l'autonomie de la société. Il affirmait que l'école devait former des citoyens capables de participer pleinement à la vie démocratique. Cette orientation est vérifiable dans les textes du rapport et dans les réformes qui ont suivi la Révolution tranquille.

Ainsi, l'école comme outil d'État-nation ne relève pas de la propagande, mais d'une exigence démocratique. Elle permet de construire une loyauté civique fondée sur la connaissance, la langue commune et la compréhension du projet collectif. Comme l'a écrit Benedict Anderson dans Imagined Communities en 1983, la nation est une communauté politique imaginée. L'école est l'un des lieux où cette imagination devient consciente, critique et durable.

Dans cette perspective, la question de la langue de scolarisation devient centrale. Un système public commun, entièrement francophone, accompagné d'un enseignement rigoureux de l'anglais comme langue seconde, renforcerait la cohésion civique et l'égalité de participation à l'espace public. L'existence de réseaux scolaires linguistiquement parallèles fragilise la construction d'un récit historique partagé et d'une loyauté civique commune, particulièrement dans un contexte où l'anglais demeure une langue continentale dominante.

Louis-Martin Carrière